



Education pour la santé

Se servir du système éducatif au sein de l'espace Cédéao

La Guinée accueille du 3 au 7 septembre 2024, une réunion délocalisée de la Commission mixte santé; éducation, science et culture; télécommunications et technologies de l'information; industrie et secteur privé du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao). Le thème ...



PAGE 3

ECONOMIE



2ème forum panafricain des consommateurs

La nécessité d'une connectivité aérienne et numérique favorable aux consommateurs

En vue d'une meilleure connectivité aérienne et numérique au service de la satisfaction des consommateurs, les acteurs du secteur réfléchissent sur les enjeux de la consommation en Afrique. Organisé par l'Union africaine des consommateurs (UAC) en collaboration ...

PAGE 5

REPORTAGE



Togo

Le Pnud aux côtés des personnes atteintes d'albinisme

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a réaffirmé son engagement en faveur de l'inclusion sociale au Togo. Le mercredi 4 septembre 2024, à Lomé, l'organisation a marqué un pas significatif en offrant des verres médicaux à cinquante-quatre personnes atteintes d'albinisme (PAA), principalement des élèves et étudiants souffrant de déficience visuelle.

PAGE 9



Focac

Faure Gnassingbé rencontre des investisseurs chinois

Le chef de l'État ne tarit pas d'ardeur lorsqu'il s'agit d'aller à la rencontre des investisseurs du monde. En Chine depuis le 02 septembre dernier dans le cadre du 9ème Forum économique sino-africain (Focac 2024), Faure Gnassingbé a rencontré des investisseurs chinois de la province de Shandong, située à plus de 500 km de Pékin la capitale.

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Hommage national pour monseigneur Barrigah ce vendredi

Le Togo s'apprête à honorer une dernière fois l'archevêque métropolitain de Lomé, monseigneur Nicodème Anani Barrigah-Bénissan, décédé il y a un mois. Un hommage national sera rendu le vendredi 06 septembre, a annoncé le gouvernement.

Cette cérémonie qui sera organisée à la grande salle de la place des fêtes de la présidence de la République à Lomé, donnera le ton aux obsèques, prévus pour les 06 et 07 septembre.

Figure éminente du pays, l'illustre disparu fut président de la Commission vérité justice et réconciliation (CVJR), et grand défenseur de la paix, de la réconciliation et de la justice sociale.

A l'annonce de son décès, le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, avait exprimé sa compassion.

PAYEZ VOS FRAIS UNIVERSITAIRES VIA CORIS MONEY

LA SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE

SIMPLE & COOL

Disponible gratuitement sur CENTRE D'APPEL : 8283

par

	SOMMAIRE	<p>Sénégal/Bras de fer Pouvoir et opposition Une session extraordinaire du Parlement pour résoudre la crise ?</p>  <p>P 4</p>	<p>Mpox Le travail du sexe est incriminé dans la propagation du virus</p>  <p>P 8</p>	<p>Industrie Heidelberg Materials en passe d'augmenter ses investissements au Togo</p>  <p>P 9</p>
---	-----------------	---	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Africa Service Consult relance ses activités grâce à un crédit de 7 500 000 FCFA obtenu du FNFI

Ingénieur en Génie Civil, Monsieur BAYOR Zarif est le promoteur de l'entreprise Africa Service Consult sise à Léo 2000. Depuis quelques mois déjà, le jeune ingénieur de la quarantaine s'est approché du FNFI afin de se renseigner davantage sur le nouveau crédit de relance mis en route depuis août 2020. Etant éligible et après avoir rempli toutes les conditions nécessaires, le jeune promoteur obtient le crédit sollicité et dynamise ses activités. Nous décidons pour ce premier numéro de votre rubrique de la semaine, de partager avec vous les témoignages de ce jeune promoteur... Reportage...

Plusieurs entreprises depuis l'avènement du Covid 19 ont vu ralentir leurs activités, que ce soit en termes d'approvisionnement, de vente ou de bénéfices. Et pour cause, les nombreuses restrictions en vue de limiter les risques de propagation de la maladie ont eu un impact sérieux sur l'économie nationale. Au nombre de ces nombreuses entreprises, Africa Service Consult, qui n'a pas hésité à se rapprocher du FNFI pour se renseigner davantage sur le crédit du FNFI mis en place afin de dynamiser les activités des entreprises impactées par le Covid 19.

Depuis l'apparition du Covid 19, nous

avons remarqué une grande chute dans nos activités. Nous n'avions plus assez de clientèle, conséquence, notre chiffre d'affaires à totalement baissé, même les appels d'offres ne se lançaient plus comme avant. Etant conscient de la gravité de la situation, je me suis rendu au FNFI pour avoir plus de renseignements sur le produit « Fonds de Relance ». Je me suis mis en ordre de bataille et rempli les conditions nécessaires pour l'obtention du financement, et heureusement j'étais éligible"; indique le jeune entrepreneur.

Après étude des dossiers, notre jeune entrepreneur se compte aujourd'hui



Monsieur BAYOR Zarif

parmi les nombreux bénéficiaires du Fonds de Relance du FNFI. Il a reçu un crédit d'un montant de 7 500 000 FCFA pour dynamiser ses activités. Conscient qu'il s'agit d'un prêt, Monsieur BAYOR a mis en place des stratégies pour l'évolution de ses activités afin de pouvoir remplir ses engagements vis-à-vis

des remboursements. "J'ai finalement reçu un financement d'une valeur de 7 500 000 F CFA. Avec cette somme j'ai diversifié mes activités, mis en place une station pour lavage auto. Je prévois aussi stocker et améliorer les outils BTP et mettre une partie de côté comme fonds de roulement"; ajoute-t-il.

Toutes les entreprises qui veulent dynamiser leurs activités impactées par le Covid 19 peuvent soumettre leurs dossiers en ligne via le www.fnfi.tg. Toutes les informations relatives au Crédit de Relance peuvent en outre être consultées sur ledit site ou via le numéro vert 80 00 00 12.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web :
Carlos Amevor
Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo
Edy Alley
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Focac 2024

Faure Gnassingbé a eu un séjour très bénéfique en Chine

Le président de la République Faure Gnassingbé a pris une part active au Forum économique sino-africain qui s'est tenu cette semaine en Chine. Durant son séjour, le chef de l'Etat a eu plusieurs activités qui sont d'une grande importance pour le développement du Togo. Son agenda a été très bénéfique.

Le 4 septembre 2024 à Pékin, Faure Gnassingbé a participé au banquet d'ouverture offert par le président chinois Xi Jinping en l'honneur de ses homologues africains. Le chef de l'Etat a été chaleureusement accueilli, à son arrivée dans le Grand Hall du Peuple par son homologue chinois, Xi Jinping. Ce geste symbolique illustre une fois encore la qualité des relations d'amitié et de coopération sino-togolaise. Avant cela, le 2 septembre 2024, le président de la République a rencontré une délégation de haut niveau du Parti communiste chinois (PCC), conduite par Wang Huning, membre du Comité permanent du bureau politique du PCC, président du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois. Qualifiant le Togo "d'ami sincère" Wang Huning a reconnu les relations exceptionnelles qui lient notre pays et la Chine grâce à l'engagement des plus hautes autorités des deux pays depuis des décennies en partageant une même vision de paix et de solidarité en vue de bâtir un monde

meilleur et équitable pour tous. Il s'est également félicité des réalisations effectuées au Togo sous le leadership du président Faure Gnassingbé ainsi que les valeurs républicaines qu'il incarne. Il a salué la diplomatie active du chef de l'Etat en faveur de la paix et de la stabilité dans la sous-région et sur le continent, et sa vision en phase avec les initiatives chinoises pour le développement et la sécurité mondiales.

Pour le président de la République Faure Gnassingbé, le partenariat entre les deux pays est un partenariat exemplaire au profit des peuples. Le chef de l'Etat a salué l'organisation du Forum de la coopération sino-africain bénéfique pour le continent malgré les bouleversements et les crises de toutes sortes. Selon lui, la Chine arrive à faire profiter l'Afrique par le dialogue, la concertation et le respect mutuel.

Dans la continuité de son séjour, le président togolais a visité des sites industriels et socio-économiques du pays. Il s'est rendu dans la province de Shandong située à plus de 500 km de Pékin la

capitale. Lors de cette visite, le chef de l'Etat a rencontré des investisseurs et opérateurs économiques de cette province, considérée comme un hub financier, un hub naval, logistique et un grenier agricole avec un des ports les plus performants, 2ème port à conteneurs et 5ème port au classement



Faure Gnassingbé (à gauche)

mondial.

La présence du chef de l'Etat et sa délégation a été marquée par plusieurs rencontres avec la signature de différents mémorandums. À Qingdao, le chef de l'Etat a pu découvrir avec intérêt les installations du terminal automatisé de Shandong Port Group, une grande entreprise portuaire internationalement connue couvrant 20 zones portuaires et qui s'est engagée depuis sa création en 2019 dans la construction des ports intelligents en faveur de la logistique internationale, du commerce et du tourisme

culturel.

Le chef de l'Etat est également allé à la découverte du groupe Haier, 2ème groupe mondial spécialisé dans la fabrication des appareils audiovisuels, informatiques et de télécommunication ainsi que des équipements électroménagers innovants.

Il dispose d'une branche dédiée à la santé à savoir Haier Biomedical.

Haier Group est le premier fournisseur mondial de solutions pour une vie meilleure et la transformation numérique. Il est un spécialiste mondialement primé des domaines de l'électroménager, de la chaîne de froid biomédicale, des équipements et consommables de laboratoires, hôpitaux, centres de transfusion sanguine, énergies renouvelables, de la banque-finance et développement international, des

infrastructures, de l'éducation/formation.

Haier Group est implanté dans 160 pays avec 117 usines, 34 parcs industriels, 10 centres R&D, 230.000 points de vente, et dispose de 100.000 collaborateurs, avec un chiffre d'affaires de 32,6 milliards d'euros en 2023. En Afrique, le groupe est présent au Nigéria, Égypte, Afrique du Sud, Rwanda, Maroc, Sénégal, Ghana, Burkina Faso, Togo.

Un mémorandum a été signé en présence du chef de l'Etat pour les secteurs de la santé et de l'énergie. Il faut préciser que la visite du président de la République au Port de Qingdao et au groupe Haier a été marquée par la signature de MOU, respectivement par la ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, Manuella Santos et le ministre de l'Energie et des Mines, Robert Koffi Eklo.

Le président de la République a également eu des échanges avec le gouverneur de la province de Shandong, Zhou Naixiang. Les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération économique avec la possibilité d'accueillir dans les prochains jours certains investisseurs.

TM

Education pour la santé

Se servir du système éducatif au sein de l'espace Cédéao

La Guinée accueille du 3 au 7 septembre 2024, une réunion délocalisée de la Commission mixte santé ; éducation, science et culture ; télécommunications et technologies de l'information ; industrie et secteur privé du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao). Le thème de la rencontre est : « promouvoir les services et l'éducation pour la santé dans l'espace ouest africain : rôle du Parlement de la Cédéao ».



Photo de famille des officiels

La réunion a été ouverte par la Togolaise Mémounatou Ibrahima, présidente du Parlement de la Cédéao. Celle-ci a entamé son discours en rappelant que la République de Guinée est « le pays de l'éveil des consciences et l'un des précurseurs de la lutte pour l'indépendance dans les colonies francophones subsahariennes, le pays de l'Almamy Samory Touré et de son petit-fils Ahmed Sekou Touré dont les faits d'armes

et les exploits héroïques transcendent les frontières de la Guinée ».

Elle a témoigné sa reconnaissance aux plus hautes autorités du pays pour l'accueil très chaleureux, typiquement africain qui a été réservé à sa délégation, ainsi que les facilités dont celle-ci a bénéficié pour la tenue de cette réunion délocalisée. Elle a aussi rendu un hommage mérité au général Mamadi Doumbouya, président du Comité national

du rassemblement pour le développement (CNRD), président de la transition, « pour sa vision d'une région ouest africaine pleinement intégrée ». « Le Conseil national pour la transition est dignement représenté au Parlement de la Cédéao par 6 membres avec une parfaite parité hommes-femmes que nous saluons », a révélé Mémounatou Ibrahima.

« Le Parlement dans sa mission première est la tribune par excellence de l'expression des aspirations des peuples. Les textes qui le régissent nous font obligation de nous rapprocher de nos mandats, et de partager avec eux, les défis que nous devons relever au quotidien, mais aussi d'apprendre des autres institutions étatiques, leurs approches et réalités, afin de faire des recommandations en adéquation avec les réalités des citoyens de la Communauté. C'est le sens de notre rencontre

de Conakry », a déclaré Mémounatou Ibrahima.

Cette rencontre permettra donc, par ses contributions, ses observations et ses recommandations, de sensibiliser les députés sur les services et l'éducation pour la santé afin de les outiller, pour contribuer de manière significative à la promotion des politiques de santé dans les Etats membres. Lesquels font continuellement face à des défis de ressources limitées, d'infrastructures de santé insuffisantes, de disparités sanitaires, de gestion des épidémies, de coordination entre pays, et de formation des professionnels de santé. « Ces défis nécessitent une attention continue et des efforts concertés de la part des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des partenaires internationaux », a fait observer la présidente du Parlement de la Cédéao. « L'éducation pour la

santé est un outil préventif fondamental visant à réduire la mortalité prématurée liée aux maladies et aux accidents, souvent associés à des comportements et à des habitudes de vie. Dans ce contexte, l'intégration de curricula spécifiques en éducation pour la santé au sein des systèmes éducatifs est essentielle », a-t-elle indiqué.

Mémounatou Ibrahima a également saisi l'occasion pour rappeler que les dirigeants de la sous-région doivent avoir à cœur, l'amélioration des politiques de santé, le renforcement de la collaboration entre les Etats membres avec l'établissement des mécanismes régionaux de coordination et de partage d'informations, et la priorisation de l'augmentation des budgets alloués à la santé.

Edem Dadzie

Sénégal/Bras de fer Pouvoir et opposition

Une session extraordinaire du Parlement pour résoudre la crise ?

L'opposition, majoritaire à l'Assemblée nationale, menace le gouvernement avec une motion de censure, tandis que l'exécutif tente de la contourner et d'imposer son agenda. Ce bras de fer, qui a débuté avec la suppression de deux institutions jugées "trop pesantes" sur le budget, s'est intensifié ce mercredi avec la demande du président Bassirou Diomaye Faye d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale.

L'objectif ? Eviter l'examen de la motion de censure et imposer l'examen de projets de loi favorable à l'exécutif. Cette manœuvre, qui s'appuie sur l'article 84 de la Constitution, vise à court-circuiter l'opposition et à préserver la stabilité gouvernementale.

Face à la menace de dissolution de l'Assemblée nationale, prévue au plus tard le 12 septembre, la tension entre les deux pouvoirs ne cesse de monter. Cette situation rappelle la course

contre-la-montre entre l'exécutif et le législatif, chacun cherchant à affaiblir l'autre en vue des prochaines élections législatives.

Le rejet par l'Assemblée nationale d'un projet de loi visant à supprimer deux institutions a déclenché une série de contre-attaques. L'exécutif, par décret, a mis fin aux fonctions des présidents du Haut Conseil des Collectivités Territoriales et du Conseil Economique et Social, les transformant en coquilles

vides. Cette décision, qui a été qualifiée de "suppression de facto" par le Premier ministre Ousmane Sonko, a enflammé le débat politique.

L'opposition, qui accuse le gouvernement de vouloir "contourner la loi", a répliqué en déposant une motion de censure visant à faire tomber le gouvernement. Face à cette menace, l'exécutif a joué la carte de la prévenance en demandant l'ouverture d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale.

L'exécutif, qui cherche à imposer son agenda, s'appuie sur la Constitution et sur des manœuvres stratégiques pour contourner l'opposition.



Bassirou Diomaye Faye

L'opposition, quant à elle, tente de s'opposer à ces initiatives et de préserver son influence. L'enjeu est crucial, à l'approche des prochaines élections législatives, où la bataille d'influence entre les deux

camps s'annonce intense. Le Sénégal se retrouve au cœur d'une tension politique qui pourrait avoir des conséquences importantes sur la stabilité du pays.

T.M.

France/Primature

Le nouveau Premier ministre promet des changements et des ruptures

Le président Emmanuel Macron a nommé Michel Barnier au poste de Premier ministre, marquant la fin de près de 60 jours de flou politique depuis les législatives. La passation de pouvoir avec le prédécesseur de Barnier, Gabriel Attal, s'est déroulée à l'Hôtel de Matignon ce jeudi à 18 heures.



Michel Barnier

À son arrivée, Michel Barnier a été accueilli par Gabriel Attal pour un entretien privé. Lors de son discours, Gabriel Attal a salué Michel Barnier comme un « élu local » et le négociateur du Brexit, exprimant sa « frustration » d'avoir dirigé le gouvernement pendant quelques mois seulement. Il a exhorté Barnier à maintenir l'école comme « priorité absolue », soulignant que « la politique française est malade » mais que « la guérison est possible ».

Michel Barnier a ensuite pris la parole, déclarant aborder ce « moment grave » avec humilité. Il a exprimé sa volonté de « davantage agir que parler » et de « dire la vérité » sur « la dette financière et écologique ». Barnier a promis de répondre aux « défis, colères, souffrances » et de trouver des solutions avec ceux souhaitant résoudre les problèmes du pays. Il a insisté sur la nécessité de « changements et ruptures », avant de conclure avec un énergique « Au travail ! ».

La nomination de Barnier, 73 ans, ancien député européen issu des Républicains (LR), fait de lui le plus vieux Premier ministre de la Ve République, succédant au plus jeune, Gabriel Attal, 35 ans. La décision de Macron a provoqué la colère de la gauche, tandis que le Rassemblement national adopte une position plus attentiste.

Avant la passation, Emmanuel Macron a rendu hommage à Gabriel Attal sur X (ex-Twitter), saluant son travail au service des Français et son rôle dans le rayonnement du pays. Cette transition marque une nouvelle ère pour le gouvernement français, avec Michel Barnier à la tête pour relever les défis nationaux et internationaux.

T.M.

Afrique/Coopération

La Chine offre un chèque de 50 milliards de dollar pour renforcer son influence en Afrique

La Chine a intensifié son engagement envers le continent africain en promettant un soutien financier de 50 milliards de dollars sur les trois prochaines années. Cette annonce, faite par le président Xi Jinping lors de l'ouverture du Forum de coopération sino-africain à Pékin, témoigne de la volonté de la puissance asiatique de consolider son partenariat avec le continent africain, devenu son premier partenaire commercial.

Selon les données officielles chinoises, les échanges commerciaux entre les deux régions ont atteint 167,8 milliards de dollars au premier semestre 2024, illustrant la profondeur de leur relation économique. Pékin mise sur une coopération renforcée dans des secteurs clés tels que l'industrie, l'agriculture, les infrastructures, le commerce et les investissements.

Le soutien financier annoncé par Xi Jinping vise notamment à créer un million d'emplois sur le continent. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie de développement qui s'appuie sur la construction d'infrastructures majeures, comme des voies ferrées, des ports et des routes, financées en grande partie par des prêts des banques publiques chinoises. Ces projets, bien qu'ils stimulent la croissance économique, ont suscité des inquiétudes quant à l'endettement de certains pays africains.

Toutefois, après un pic

en 2016, le montant des prêts chinois à l'Afrique a considérablement diminué en 2023, reflétant le ralentissement économique chinois et la concurrence croissante des Etats-Unis, qui cherchent à étendre leur influence politique et économique sur le continent.

En marge du sommet, Xi Jinping a multiplié les rencontres bilatérales avec ses homologues africains, promettant des avancées sur de nombreux projets.



Photo de famille

La Zambie a ainsi obtenu des engagements pour l'extension de l'énergie solaire, tandis que le Nigeria verra un renforcement de la coopération dans les infrastructures de transport et les zones de libre-échange.

La Tanzanie a, quant à elle, reçu l'assurance de l'avancement du projet de liaison ferroviaire avec la Zambie, avec un financement

chinois de 1 milliard de dollars. Le Zimbabwe peut espérer une coopération accrue dans l'agriculture, l'exploitation minière et les infrastructures, tandis que le Kenya a obtenu des promesses d'ouverture du marché chinois aux produits agricoles et le prolongement de la ligne ferroviaire reliant Nairobi à Mombasa.

Ce nouveau soutien financier et les projets concrets annoncés confirment la volonté de la Chine de maintenir une présence

forte en Afrique, malgré les défis économiques internes et la concurrence internationale. L'accent mis sur les infrastructures, l'énergie renouvelable et l'agriculture suggère une stratégie de développement durable et mutuellement bénéfique, même si les questions d'endettement et de dépendance économique resteront au cœur du débat.

T.M.

Investissement

Faure Gnassingbé rencontre des investisseurs chinois

Le chef de l'État ne tarit pas d'ardeur lorsqu'il s'agit d'aller à la rencontre des investisseurs du monde. En Chine depuis le 02 septembre dernier dans le cadre du 9ème Forum économique sino-africain (FOCAC 2024), Faure Gnassingbé a rencontré des investisseurs chinois de la province de Shandong, située à plus de 500 km de Pékin la capitale.

Considérée comme l'une des régions les plus stratégiques de l'empire du milieu, la province de Shandong est une importante province chinoise disposant de la plus forte économie du pays. Possédant une triple renommée de hub financier, naval et logistique, la province de Shandong est également un grenier agricole avec un des ports les plus performants, classé 2ème port à conteneurs et 5e port au classement mondial. C'est au regard de ce pléthore d'atouts dont regorge ladite province que le président de la République y a effectué, ce mardi 03 septembre une visite.

Au cours de ce périple, plusieurs sites industriels et socio-économiques de la province ont été parcourus. Chaleureusement accueilli par les autorités provinciales,

le chef de l'État a eu une série de rencontres avec les investisseurs et opérateurs économiques. A Qingdao, Faure Gnassingbé a pu découvrir avec intérêt, les installations du terminal automatisé de Shandong Port Group, une grande entreprise portuaire internationalement connue, couvrant 20 zones portuaires. Cette entreprise s'est engagée depuis sa création en 2019 dans la construction des ports intelligents en faveur de la logistique internationale, du commerce et du tourisme culturel.

En dehors de Shandong Port Group, le chef de l'État est également allé à la découverte du Groupe Haier, 2e Groupe mondial spécialisé dans la fabrication des appareils audiovisuels, informatiques et de télécommunication ainsi que des équipements

électroménagers innovants. 1er fournisseur mondial de solutions pour une vie meilleure et la transformation numérique, Haier Group dispose également d'une branche dédiée à la santé



Le président de la République, Faure Gnassingbé lors de la signature de mémorandum avec les investisseurs chinois, dans la province de Shandong, ce 03 septembre

à savoir Haier Biomedical. Spécialiste mondialement primé des domaines de la Chaîne de froid biomédicale, des équipements et consommables de laboratoires, hôpitaux, centres de transfusion sanguine, énergies renouvelables, mais aussi de la Banque-Finance et Développement international,

des infrastructures, de l'éducation/ formation, Haier Group s'est imposé dans l'écosystème chinois et mondial. Représenté dans 160 pays avec 117 usines, 34 parcs industriels, 10 centres

R&D, 230.000 points de vente, le groupe dispose de 100.000 collaborateurs, avec un chiffre d'affaires de 32,6 milliards d'euros en 2023. Déjà présent au Togo, le Groupe opère aussi au Nigéria, en Égypte, en Afrique du Sud, au Rwanda, au Maroc, au Sénégal, au Ghana, et au Burkina Faso.

Ces différentes rencontres

et découvertes du chef de l'État ont été couronnées par la signature de différents mémorandums. Dans ce cadre, un mémorandum a été signé en présence du chef de l'État en faveur des secteurs de la santé et de l'énergie. En outre, cette visite du président de la République à Qingdao a été marquée par la signature de MOU (Mémorandum d'Entente). Ce dernier a été respectivement paraphé par la ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, Manuella Santos et le ministre de l'Énergie et des Mines, Robert Koffi Eklo. Pour finir, le Faure Gnassingbé s'est entretenu avec le gouverneur de la province de Shandong, Zhou Naixiang.

Axé sur le renforcement de la coopération économique, ces échanges balisent la voie à l'accueil d'éventuels investisseurs dans les prochains jours à Lomé.

Edy Alley

2ème forum panafricain des consommateurs

La nécessité d'une connectivité aérienne et numérique favorable aux consommateurs

En vue d'une meilleure connectivité aérienne et numérique au service de la satisfaction des consommateurs, les acteurs du secteur réfléchissent sur les enjeux de la consommation en Afrique. Organisé par l'Union africaine des consommateurs (UAC) en collaboration avec le gouvernement du Togo et les organisations des consommateurs, le 2ème forum panafricain des consommateurs, s'est ouvert, ce jeudi 05 septembre à Lomé.

« Renforcer l'objectif de satisfaction des utilisateurs des services du transport aérien et des télécommunications pour une meilleure connectivité aérienne et numérique en Afrique », est le thème de ce forum panafricain. Centré sur le marché unique de transport aérien en Afrique (MUTA), ce forum vise à renforcer la satisfaction des utilisateurs des services de transport aériens et des télécommunications. Cette rencontre permet également de revitaliser les efforts des membres de l'UAC pour développer des stratégies efficaces tant au niveau national qu'international afin de promouvoir le MUTA et améliorer la régulation des télécommunications. « Nous visons à renforcer les connaissances des membres de l'UAC sur le MUTA et la régulation des télécommunications afin de les outiller pour une meilleure connectivité aérienne et numérique », a indiqué le président de l'UAC, El Hadj Daouda Adam. Il s'agit aussi d'identifier,

de partager des stratégies pour optimiser le rôle des organisations de transporteurs dans la régulation des secteurs du transport aérien et des télécommunications. En outre les acteurs veulent encourager la collaboration avec le gouvernement, les organisations régionales, les partenaires en développement, les régulateurs et le secteur privé pour intégrer les consommateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'intégration et de développement. Pour les organisations des consommateurs du continent, les attentes sont grandes. « Notre souci est que les autorités puissent comprendre davantage le rôle que nous jouons en tant qu'organisation des consommateurs. Qu'à travers ce forum, les organisations de consommateurs d'ici comme d'ailleurs puissent également mettre en place des systèmes de plaidoyer, et qu'à leur niveau les autorités de régulation de ces pays

puissent savoir que sans une collaboration parfaite avec les organisations de consommateurs, il ne serait pas possible qu'on puisse défendre les consommateurs de la même façon. Qu'on le veuille ou pas, les régulateurs de tous secteurs, nous avons le même dénominateur. Le dénominateur commun, c'est la défense des consommateurs », a indiqué



2ème forum panafricain des consommateurs, s'est ouvert, ce jeudi 05 septembre à Lomé

le président de la Ligue des consommateurs du Togo (LCT), Dr Emmanuel Sogadji.

Face aux enjeux auxquels est confronté le monde notamment l'Afrique, la consommation est devenue une préoccupation essentielle à prendre en compte. Pour le Professeur Kossivi Hounaké, ministre

Délégué auprès du ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale, tous ces défis convergent vers le consommateur, c'est pourquoi il est important de protéger le droit des consommateurs. « L'Afrique est aujourd'hui considérée comme le continent où on consomme le plus parce que toutes les grandes puissances aujourd'hui sont dirigées vers l'Afrique qui dans les années à venir va présenter un fort taux de jeunesse. On aura une population très jeune. Donc la question de la consommation

va se poser relativement à certains produits. Alors ce forum, le deuxième du genre va permettre au gouvernement africain en lien avec les associations de consommateurs de voir dans quelle mesure les consommateurs ou bien leur droit devrait être plus protégé », a-t-il expliqué. Le thème de cette 2ème

édition touche les télécoms. Occasion pour l'opérateur de téléphonie mobile Togocom de se positionner aux côtés de l'UAC en vue d'œuvrer à une meilleure satisfaction de la clientèle dans la prestation de ses services. « Togocom aujourd'hui, c'est l'opérateur global. On se veut dans notre mission de vouloir satisfaire la population et les consommateurs. Ce qu'eux nous appelons aussi nos clients, nos abonnés fidèles et dans cette mesure, on accompagne cette 2ème édition en vue de se rapprocher des consommateurs et de comprendre leurs besoins. Ceci en vue d'apporter satisfaction à cette communauté de consommateurs que nous avons », a mentionné le responsable relations presse et médias à Togocom, Déla Djaou.

Ce 2ème forum intervient 9 ans après le 1er forum qui s'est tenu à Ndjamena au Tchad en 2015. Les travaux s'achèvent, ce 07 septembre à Lomé avec des recommandations. « C'est vrai que des recommandations, des résolutions seront prises. Le gouvernement attend que ces recommandations soient traduites dans les faits pour une réelle prise en compte des droits des consommateurs », a ajouté le Professeur Kossivi Hounaké.

E. Alley

COPIE

SIGNIFICATION D'UN JUGEMENT D'ADJUDICATION

L'an deux mil vingt-quatre
Et le vendredi six (06) septembre ;

A la requête de la Société Anonyme "Union Togolaise de Banque", (UTB) SA, au capital social de dix milliards (10.000.000.000) de francs CFA, ayant son siège à Lomé, B.P. 359, Lomé, Tél : 22 23 43 00/22 23 43 01/22 23 44 00, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro TOGO-LOME 1964 B 0157, E-mail : utbsdg@utb.tg, représentée par son Directeur Général, Monsieur Zakari DAROU-SALIM, demeurant et domicilié au siège de ladite société ;

Assistée de Maître DJAFALO Kokoum, Avocat au Barreau National du Togo (Lomé), Prolongement boulevard Jean Paul II, face au C HR-Lomé Commune, Immeuble 4722, B.P.: 544, Tél. : 22 61 20 70/92 94 03 03, Email: cabinetsdjafaloeric@yahoo.fr ;

Nous, Maître T. SAMA BOTCHO, huissier de justice pris la Cour d'Appel de TOGO et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant Av. des Evénis, 1ère voie à droite après le Feu Tricolore de Djidjidi, Immeuble KOUKOUSSIE, 1^{er} Etage Souterrain

avons signifié et entêtes des présentes laissé à :

1- Monsieur Rahul MOTAPARTHI, gérant de la Société SURYA TOGO SARLU, ayant son siège social à Lomé, Boulevard Jean Paul II, quartier Nukafu BP : 20861 Lomé-Togo, demeurant et domicilié à Lomé en ses bureaux où étant et parlant à : Monsieur Rahul MOTAPARTHI, étant injoignable et introuvable au Togo et sa société "SURYA TOGO SARLU" n'ayant plus de traces, nous avons à cet effet, inséré la présente signification dans le journal «TOGO MATIN», dans la parution N°1369 du vendredi 06 septembre 2024, conformément à l'ordonnance N°2401/2023 du 07 Septembre 2023 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

2- La Société SURYA TOGO SARLU, ayant son siège social à Lomé, Boulevard Jean Paul II, quartier Nukafu BP : 20861 Lomé-Togo, représentée par son Gérant Monsieur Rahul MOTAPARTHI, demeurant et domicilié à Lomé, en ses bureaux où étant et parlant à : Monsieur Rahul MOTAPARTHI, étant injoignable et introuvable au Togo et sa société "SURYA TOGO SARLU" n'ayant plus de traces, nous avons à cet effet, inséré la présente signification dans le journal «TOGO MATIN», dans la parution N°1369 du vendredi 06 septembre 2024, conformément à l'ordonnance N°2401/2023 du 07 Septembre 2023 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

*Copie du jugement d'adjudication N°0650/2024 du 07 Mai 2024 rendu par la Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES, A CE QU'ILS N'EN IGNORENT ;

Et nous leur avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie du jugement sus-indiqué que du présent exploit dont le coût est de TRENTE MILLE (30.000) Francs CFA par personne.



N°0650/2024
DU 07 MAI 2024



EXPEDITION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

« AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS »

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

CHAMBRE CIVILE

AUDIENCE PUBLIQUE D'ADJUDICATION DU
MARDI SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(07/05/2023)

PRESENTS : MM.

Président : BABA YARA

M.P. : MAWAMA

Greffier : AGOUDA

AFFAIRE :

Union Togolaise de
Banque
(Me DJAFALO)

C/

Société SURYA TOGO
SARLU
Sieur MOTAPARTHI
Rahul

NATURE DE L'AFFAIRE

JUGEMENT
D'ADJUDICATION



A l'audience des saisies immobilières du mardi sept mai deux mille vingt-quatre tenue au palais de justice de Lomé par monsieur BABA YARA Lamine, Juge audit Tribunal, Président, assisté de Maître AGOUDA Afissatou, Greffière, en présence de monsieur MAWAMA Talaka, Procureur de la République ;

Les parties :

1. Demanderesse,

Union Togolaise de Banque, société Anonyme en abréviation (UTB) sa au capital de dix milliards(10.000.000.000) de francs CFA, ayant son siège social à Lomé, B.P 359, Lomé, Tél : 22 23 43 00/22 23 43 01/22 23 44 00, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro TOGO-LOME 1964 B 0157, E-mail : utbsdg@utb.tg, représentée par son directeur Général, Monsieur Zakari DAROU-SALIM, demeurant et domicilié au siège de ladite société ;

Assistée de Maître DJAFALO Kokoum, Avocat au Barreau du TOGO, Prolongement boulevard Jean Paul II, face au CHR-Lomé Commune, Immeuble

4722, 16 B.P. : 544, tel 22 61 20 70/92 94 03 03 ;

2- Défendeurs

Monsieur Rahul MOTAPARTHI, Gérant de la société SURYA TOGO SARLU, ayant son siège à Lomé, Boulevard Jean Paul II, quartier Nukafu BP : 20861 Lomé-Togo, demeurant et domicilié à Lomé ;

Des pièces du dossier et de la plaidoirie de l'Avocat poursuivant, il ressort que par exploit en date à Lomé du 19 décembre 2023, de maître SAMA BOTCHO, huissier de justice à Lomé, spécialement mandaté à cet effet, l'Union Togolaise de Banque, société Anonyme en abréviation (UTB) SA au capital de dix milliards(10.000.000.000) de francs CFA, ayant son siège social à Lomé, B.P 359, Lomé, Tél : 22 23 43 00/22 23 43 01/22 23 44 00, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro TOGO-LOME 1964 B 0157, E-mail : utbsdg@utb.tg, représentée par son directeur Général, Monsieur Zakari DAROU-SALIM, demeurant et domicilié au siège de ladite société, assistée de maître DJAFALO Kokoum, Avocat au Barreau du TOGO, Prolongement boulevard Jean Paul II, face au CHR-Lomé Commune, Immeuble 4722, 16 B.P. : 544, tel 22 61 20 70/92 94 03 03 a fait délaisser un commandement à la société SURYA TOGO SARLU, ayant son siège à Lomé, Boulevard Jean Paul II, quartier Nukafu BP : 20861 Lomé-Togo, demeurant et domicilié à Lomé aux fins de saisie immobilière de l'immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, comportant un bâtiment à usage d'habitation, objet du Titre Foncier n° 31 941 RT, Volume 164, F° 70 d'une superficie de deux ares quatre-vingt-dix-neuf centiares (02a 99ca), et du titre foncier N°23977 RT, Vol 121, F° 32 d'une contenance superficielle d'un are quatre-vingt-et-un centiares (01a 81ca) et à sieur Monsieur Rahul MOTAPARTHI, Gérant de la société en vertu de la signification de la grosse de convention d'un compte courant en date du 1^{er} octobre 2008 entre L'Union Togolaise de Banque (UTB) SA et la



3

société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée « SURYA TOGO » par lequel ce dernier a affecté son immeuble au paiement du prêt contracté et ce, à concurrence de la somme :

- L'immeuble sis à Lomé quartier Tokoin Saint Joseph, objet du titre foncier N°23977 RT à cinquante-cinq millions (55.000.000) FCFA ;
- L'immeuble sis à Lomé quartier WUITI, objet du titre foncier N°31941 RT à cent soixante-cinq millions (165.000.000) FCFA ;

Qu'en raison de sa défaillance, il a été procédé à la publication du commandement à la conservation foncière pour valoir saisie réelle à l'expiration du délai légal de 20 jours et ce, en application des dispositions de l'article 209 de l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution ;

Que conformément aux dispositions de l'article 266 du même acte uniforme, l'Union Togolaise de Banque a fait procéder au dépôt du cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal de Lomé ; que sommation a été adressée suivant exploit en date à Lomé du 04 mars 2024, de Maître SAMA BOTCHO, huissier de justice à Lomé, à Monsieur Rahul MOTAPARTHI, Gérant de la société SURYA TOGO SARL U, ayant son siège à Lomé, Boulevard Jean Paul II, quartier Nukafu, BP : 20861 Lomé-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, créancière inscrite sur les titres fonciers N°23977 RT, Vol. 121, F°32 et N°31941 RT, Vol.164, F°70, en vue de prendre communication du cahier des charges déposé le 1^{er} mars 2024 et de présenter ses dires et observations ;

Que Monsieur Rahul MOTAPARTHI, Gérant de la société SURYA TOGO SARL U, n'a pas formulé de dires et observations ainsi qu'en fait foi l'attestation de non dépôt de dires et observations en date du 25 mars 2024, délivrée par le Greffier en Chef du Tribunal de céans ;



4

Que suite à l'annonce légale par insertion dans la presse TOGO MATIN N°1295 du 06 mars 2024 de l'extrait du cahier des charges, comme en fait foi la copie de la presse versée au dossier et à l'apposition de placards au nom et pour le compte de la requérante le vendredi 12 avril 2024 par Maître SAMA BOTCHO, huissier de justice à Lomé ;

Qu'advenue, elle requiert donc la vente de l'immeuble aux conditions qui vont suivre, notamment celles prévues au cahier des charges versées au dossier, le montant des frais de poursuite étant taxés à six cent quatre mille (604.000) F CFA ;

Qu'il sera procédé à l'adjudication de :
- L'immeuble sis à Lomé quartier Tokoin Saint Joseph, objet du titre foncier N°23977 RT du plan cadastral de la Préfecture du Golfe sur la mise à prix de cinquante-cinq millions (55.000.000) FCFA ;

- L'immeuble sis à Lomé quartier WUITI, objet du titre foncier N°31941 RT du plan cadastral de la Préfecture du Golfe sur la mise à prix de cent soixante-cinq millions (165.000.000) FCFA ;

SUR QUOI

Sur ordre du Président, les enchères ont été ouvertes ;

Trois bougies ont été successivement allumées par l'huissier instrumentaire ;

A l'extinction des trois bougies, aucune enchère n'a été faite ;

En conséquence, le Tribunal a déclaré l'Union Togolaise de Banque représentée par son Directeur Général Monsieur Zakari DAROU-SALIM, adjudicataire des immeubles urbains, bâtis, objet du Titre Foncier n° 31 941 RT, Volume 164, F° 70 d'une superficie de deux ares quatre-vingt-dix-neuf centiares (02a 99ca), et du titre foncier N°23977 RT, Vol 121, F° 32 d'une contenance superficielle d'un are quatre-vingt-et-un centiares (01a 81ca), pour le



5

montant de la mise à prix soit la somme respectivement de cent soixante-cinq millions (165.000.000) FCFA et de cinquante-cinq millions (55.000.000) FCFA ;

PAR CES MOTIFS

Vu l'extinction des feux prévus par la loi (sans enchère fait en sus de la mise à prix, pendant leur durée) ;

Adjugé à l'Union Togolaise de Banque (UTB), Société Anonyme au capital social de dix milliards (10 000 000 000) Francs CFA, ayant son siège social à Lomé, BP 359, Tél 22 23 43 00/01 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TOGO-LOME 1964 B 0157, Email : utbsd@utb.tg, représentée par son Directeur Général, Monsieur Zakari DAROU-SALIM, demeurant et domicilié audit siège, assistée de Maître Kokoum DJAFALO, Avocat au Barreau National du Togo, Lomé, prolongement Bd Jean Paul II face au CHR Lomé commune, immeuble 4722, 16BP 544 Lomé, Tél : (+228) 22 61 20 70/ 92 94 03 03, Email : cabinetdjafaloeric@yahoo.fr au cabinet duquel domicile est élu pour les besoins de la présente et ses suites, partie poursuivante ;

L'immeuble sis à Lomé au quartier Tokoin Saint Joseph, objet du titre foncier numéro 23977, RT vol 121 Folio 32, d'une contenance superficielle de 01a 81ca ;

Et de l'immeuble sis à Lomé au quartier Wuiti, objet du titre foncier numéro 31941 RT, vol 164 Folio 70, d'une contenance superficielle de 02a 99ca ;

Saisis au préjudice de Monsieur Rahul MOTAPARTHI pour les sommes respectivement de cinquante-cinq millions et (55 000 000) et cent soixante-cinq millions (165 000 000) de F CFA ; (et autre clauses et conditions du cahier des charges) ;

6

Ordonne, sur signification du présent jugement à tous détenteurs ou possesseurs de délaisser les immeubles ci-dessus décrits du plan cadastral de la préfecture du Golfe au profit de l'adjudicataire, sous peine d'être contraint par voie d'expulsion, ou par tous autres moyens de droit ;

Dit que les frais de poursuites seront prélevés par privilège sur le prix de la vente ;

Condamne les défendeurs aux entiers dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique ordinaire les mêmes jour, mois et an que dessus ;

Et ont signé, le Président et le Greffier./.



Mpox

Le travail du sexe est incriminé dans la propagation du virus

Une nouvelle forme du virus de la variole du singe, le Monkeypox ou Mpox, est au cœur des préoccupations internationales depuis quelques semaines. Est-il plus contagieux ? Quel est son degré de gravité ? S'agit-il d'une pandémie ?

Pour évaluer la menace, malgré l'incertitude, il faut d'abord réaliser qu'il ne s'agit pas d'une seule épidémie de variole, mais de trois. Elles se produisent toutes en même temps, mais touchent des groupes de personnes différents et se comportent différemment. Elles sont identifiées par leur « clade », c'est-à-dire la branche de l'arbre généalogique du virus Mpox dont elles sont issues.

Le clade 1a est à l'origine de la plupart des infections dans l'Ouest et le Nord de la République démocratique du Congo (RDC). C'est l'épidémie qui dure depuis plus de dix ans. Le virus se transmet principalement par la consommation d'animaux sauvages infectés (viande de brousse). Les personnes malades peuvent transmettre le virus aux personnes avec lesquelles elles sont en contact, et les enfants sont particulièrement touchés. Le clade 1b est la nouvelle souche de la famille Mpox et est à l'origine des épidémies dans l'Est de la RDC et dans les pays voisins. Il se propage le long des routes de camionnage, les chauffeurs ayant des rapports hétérosexuels avec des prostituées exploitées, et les personnes infectées le transmettent également aux enfants par contact étroit.

Le clade 2 est l'épidémie de Mpox qui a fait le tour du monde en 2022 et qui était à nouveau fortement liée au sexe, cette fois-ci en touchant principalement les communautés d'homosexuels, de bisexuels et d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (98,6% étaient des hommes au Royaume-Uni), ainsi que leurs contacts étroits. Cette épidémie n'est pas terminée.

Camionneurs et travailleuses du sexe

L'Organisation mondiale de la santé a désigné le

clade 1b comme l'une des principales raisons pour lesquelles elle a déclaré une urgence de santé publique de portée internationale. Cette souche s'est répandue dans des pays jusqu'alors épargnés par la variole : le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. Elle a été signalée pour la première fois cette année, mais l'analyse génétique a permis de remonter à septembre 2023 dans la ville aurifère de Kamituga, dans la province congolaise du Sud-Kivu.

« Il existe une industrie du sexe dans la ville minière et elle s'est rapidement étendue aux pays frontaliers en raison des mouvements massifs de population », explique Léandre Murhula Masirika, coordinateur de la recherche au département de la Santé, depuis le Sud-Kivu. Selon lui, le paiement des rapports sexuels est le principal mode de propagation du virus, mais il se transmet ensuite de parent à enfant ou entre enfants et a été associé à des fausses couches. L'épidémie de cette nouvelle ramification du clade 1b semble très différente de celle du clade 1a.

« C'est vraiment différent parce que l'éruption cutanée est plus grave, que la maladie semble durer plus longtemps, mais surtout parce qu'elle est due à une transmission sexuelle et à un contact de personne à personne et que nous n'avons pas du tout constaté d'implication dans la viande de brousse », a déclaré le professeur Trudi Lang, de l'université d'Oxford.

La nouvelle souche semble génétiquement distincte, mais il n'existe pas encore de preuve convaincante que ces mutations ont rendu le virus plus contagieux. Le fait d'infecter des travailleurs du sexe qui ont des contacts étroits avec de nombreuses autres personnes pourrait également donner un coup

d'accélérateur à l'épidémie. « La transmission par les réseaux sexuels se fait plus rapidement, mais cela ne signifie pas nécessairement que le virus lui-même est plus transmissible », explique le Dr Rosamund Lewis, responsable du projet Mpox de l'OMS.

Le virus n'est pas une infection sexuellement transmissible classique. Cependant, il se transmet par contact physique étroit et les rapports sexuels impliquent manifestement un contact étroit. L'incertitude règne également quant à la gravité des épidémies actuelles. Tous les décès ne sont pas enregistrés, car certaines personnes ont recours à la médecine « traditionnelle » plutôt qu'à la médecine hospitalière. « Nous ne savons tout simplement pas combien de cas se sont déclarés et, pour moi, c'est l'une des inconnues les plus importantes », déclare le professeur Lang.

Comme les premiers jours du VIH

Plus de 500 personnes



sont déjà mortes dans les épidémies en RDC cette année. La menace qui pèse sur le pays et ses voisins est évidente. « Nous n'avons pas été en mesure de contrôler le virus dans le Sud-Kivu », déclare Leandre Murhula Masirika. Le professeur Lang, qui travaille avec des équipes en RDC, établit des comparaisons avec les premiers jours du VIH.

« Cette combinaison de jeunes travailleurs du sexe exploités, de familles, de camionneurs et évidemment d'enfants

qui sont les premières victimes vulnérables de cette épidémie, c'est exactement la même situation qu'aux premiers jours du VIH, où le virus était perpétué par les itinéraires de transport routier », affirme la spécialiste.

Une menace mondiale ?

Le Mpox ne devrait pas être un événement de niveau Covid. Près d'un an s'est déjà écoulé depuis l'apparition de la nouvelle souche en septembre 2023. Le scénario le plus probable au Royaume-Uni et dans les pays similaires est que quelqu'un revienne en avion avec le virus et tombe malade. Cela s'est produit à plusieurs reprises avec le Mpox dans le passé au Royaume-Uni et le Royaume-Uni continue de signaler des cas de Mpox liés à l'épidémie de 2022 causée par la clade.

Ces cas importés pourraient être la fin de l'épidémie ou une propagation limitée au sein des ménages par le biais d'un contact physique étroit. La Suède a connu le premier cas de clade 1b en

les gens se concentrent sur ce qui s'est passé en 2022 et pensent que la même chose se produira. La réponse consisterait à trouver les personnes qui ont été en contact avec une personne infectieuse et à les vacciner, plutôt que de mettre en place des programmes d'immunisation de masse », conseille-t-il.

Il devrait être plus facile de surveiller les cas importés de cette manière au Royaume-Uni qu'en RDC, où les conflits et les problèmes humanitaires se sont multipliés. Il n'existe pas encore de vaccin spécifique contre la variole, mais les vaccins antivarioliques sont efficaces contre la maladie. La variole et le virus de la variole du singe sont tous deux des orthopoxvirus et l'immunité contre l'un entraîne une protection contre l'autre. La fin des campagnes de vaccination contre la variole, après l'éradication de la maladie en 1979, est l'une des raisons pour lesquelles l'on assiste aujourd'hui à une recrudescence de la variole.

Les personnes qui ont été vaccinées contre la variole dans leur enfance, malgré un système immunitaire désormais âgé, devraient encore bénéficier d'une certaine protection. Il en va de même pour les hommes qui ont été vaccinés lors de l'épidémie de 2022, bien que les épidémies de clade 1 ne touchent pas de manière disproportionnée les homosexuels, les bisexuels et les autres hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Les personnes qui ont le plus besoin de vaccins sont au cœur de l'épidémie en Afrique. Le Dr Dunning a déclaré : « Nous sommes absolument épouvantables en ce qui concerne le partage des outils de prévention de la variole, en particulier des vaccins, et c'est indéfendable. Il me semble évident que la plus grande victoire pour nous est de contrôler ces épidémies à la source ».

Edem Dadzie

Togo

Le Pnud aux côtés des personnes atteintes d'albinisme

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a réaffirmé son engagement en faveur de l'inclusion sociale au Togo. Le mercredi 4 septembre 2024, à Lomé, l'organisation a marqué un pas significatif en offrant des verres médicaux à cinquante-quatre personnes atteintes d'albinisme (PAA), principalement des élèves et étudiants souffrant de déficience visuelle.

Cette initiative, portée par la représentante résidente adjointe du Pnud, Seynabou Diaw Ba, s'inscrit dans un vaste projet de promotion et de protection des droits des PAA. Les bénéficiaires, après avoir passé des consultations ophtalmologiques dans une clinique locale, ont reçu ces verres médicaux, un outil indispensable pour améliorer leur qualité de vie. L'Association nationale des albinos du Togo (Anat) voit en cette action une avancée majeure dans la lutte contre les inégalités. Pour Coulibaly Maïmounatou, une informaticienne de profession exposée aux écrans malgré sa basse vision et sa grande sensibilité à la lumière, cet appui marque un tournant décisif dans son quotidien.

« Je suis très contente de bénéficier de ce verre qui convient parfaitement à mon mal », a-t-elle confié.

L'appui du Pnud s'inscrit dans le cadre du projet de promotion et de protection des droits de l'homme, plus spécifiquement dans le sous-composant dédié au « droit à la santé des personnes vivant avec albinisme ». Les PAA, comme l'a rappelé Souradji Ouro-Yondou, président de l'Anat, font face à deux grands défis de santé : les cancers de la peau et les atteintes oculaires. Grâce à ce projet, des consultations ophtalmologiques ont été organisées, suivies de la distribution des verres médicaux qui permettront aux élèves de mieux voir et d'exceller dans leurs études.

Parallèlement, le Pnud finance également une campagne de sensibilisation pour mieux faire connaître les difficultés rencontrées par les personnes atteintes d'albinisme et

la volonté du Pnud de promouvoir l'égalité des chances et d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables. « Cette action vise à garantir à chacun des bénéficiaires une vie épanouie et à

À travers ces initiatives, le Pnud continue de jouer un rôle clé dans la promotion des droits fondamentaux des personnes atteintes d'albinisme au Togo, affirmant ainsi son engagement en faveur



Photo de famille

promouvoir leurs droits. Pour Seynabou Diaw Ba, ce soutien témoigne de

réduire les inégalités dont ils sont victimes », a-t-elle souligné.

d'une société plus juste et inclusive.

Attipoe Edem Kodjo

Industrie

Heidelberg Materials en passe d'augmenter ses investissements au Togo

Heidelberg Materials (ex-Heidelberg Cement) veut augmenter ses investissements au Togo. Œuvrant depuis plusieurs années dans le secteur minier, l'entreprise par la voix du PDG du groupe pour la zone Afrique, Méditerranée et Asie de l'Ouest, Hakan Gurdal a fait part de cette information au Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé. Reçu, le mardi 3 septembre à Lomé, les deux personnalités ont échangé sur l'implémentation de ces nouveaux investissements.

« Le Premier ministre a apprécié nos investissements au Togo et le fait que nous sommes prêts à investir dans le futur », a affirmé Hakan Gurdal. L'entreprise Heidelberg Materials va investir dans deux secteurs, notamment l'environnement et l'industrie. Cet investissement qui a une double portée vise à trouver des solutions durables pour le processus de production, tout en faisant usage de matériaux

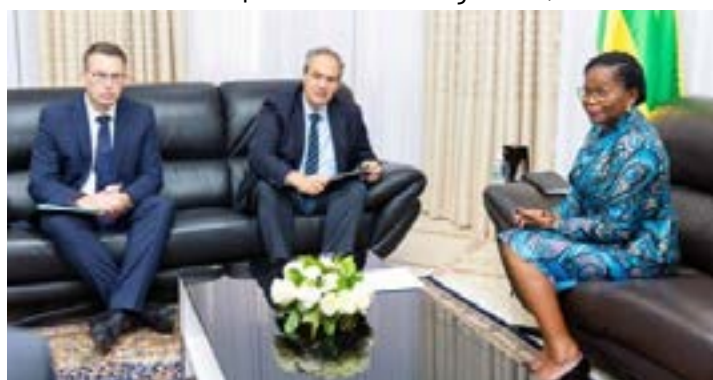
alternatifs. Conformément à son engagement en faveur de l'environnement, Heidelberg Materials veut donc parvenir à produire du ciment à zéro carbone. Pour concrétiser ces projets, des pourparlers seront menés avec des officiels, en particulier les ministres de l'Environnement et de l'Industrie, avec l'implication directe du Premier ministre. Opérant à travers ses 3 filiales au Togo, notamment Scan

Togo (usine de production de clinker), Granutogo (production de gravier) et Cimtogo (cimenterie), Heidelberg Materials fournit des produits

industrielles. L'entreprise allemande s'engage ainsi à répondre aux demandes d'une population mondiale croissante en matière de logement, de mobilité

environ 262 milliards FCFA, Heidelberg Materials soutient les initiatives gouvernementales visant à renforcer la croissance économique au Togo. Cet investissement supplémentaire plaide en faveur des politiques initiées par le gouvernement qui tout en permettant d'améliorer le climat des affaires fait du Togo, un pays dont l'attractivité en matière d'investissement est grandissante. Plus de 1000 emplois directs sont créés au Togo à travers ses 3 filiales. Le Groupe, présent dans plus de 50 pays a plus de 51 000 collaborateurs à travers le monde.

E. Alley



Echanges entre le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé et le PDG du groupe Heidelberg Materials pour la zone Afrique, Méditerranée et Asie de l'Ouest, Hakan Gurdal, ce mardi 03 septembre à la Lomé

pour la construction de maisons, d'infrastructures et d'installations commerciales et

et de développement économique. Avec un portefeuille de 400 millions d'euros, soit



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'AMÉRIQUE
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise



COPIE

**NOTIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2149/2024 DU 30 AOUT 2024
AVEC ASSIGNATION A BREF DELAI AUX FINS D'OUVERTURE FORCEE
DES PORTES ET D'EXPULSION**

L'an deux mille vingt et quatre,
Et le Cinq (05) Septembre

A la requête de La société **PLASTICA TOGO SARL**, immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 2011 B2197, ayant son siège à Lomé zone portuaire, Tél : 90 00 90 09, représentée par son gérant, **monsieur Mohamad BADREDDINE**, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistées de **MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES**, société civile professionnelle d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, ayant son siège à Lomé, 27, rue Khra, quartier des Etoiles, BP 62210, Tél. 22 21 57 20, Fax : 22 22 08 32, email : contact@scpmakakpo.com, représentée par son Associé-gérant, Maître Martial K. AKAKPO, demeurant et domicilié audit siège ;

J'ai, **Me Luc Emmanuel Aho SOWAH**
Huissier de Justice près le Cour d'Appel
du Tribunal de Grande Instance de Lomé,
N° 37, Rue 101, 2^e étage et rue
Moukoko, Lomé, Togo, au Siège de la Cour d'Appel

> Signifié à : **Monsieur TWEREFOR Richard**, demeurant et domicilié à Lomé, Tel. +228 96 93 12 97, où étant et parlant à : *Tanté, il joint le requis en vain et ne connaît pas l'adresse domicile, ou résidence du destinataire, l'acte a été fait dans le journal désigné et affiché à la porte principale et l'auditoire du Tribunal de grande instance de Lomé (art. 58 Cpe.)*

Copie de l'ordonnance N°2149/2024 rendue le 30 Août 2024 par laquelle le Président du Tribunal de grande instance de Lomé a autorisé la requérante à assigner d'heure à heure :

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, j'ai, huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus :

> **Donné assignation à :**

Monsieur TWEREFOR Richard, demeurant et domicilié à l'adresse ci-dessus indiquée,

A COMPARAITRE LE 10 SEPTEMBRE 2024 A DIX (10) HEURES ZERO (00) MINUTES, JOURS ET HEURES SUIVANTS, S'IL Y A LIEU, A L'AUDIENGE DES REFERES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME AU CABINET DE MONSIEUR BABA YARA AHO, JUGE AUDIT TRIBUNAL, SIEGEANT AU PALAIS DE JUSTICE DE LADITE VILLE ;

Page 1 sur 3

Lui indiquant qu'il est tenu de comparaître en personne à cette audience ou se faire représenter par un Conseil et qu'à défaut, il s'expose à ce qu'une décision soit rendue à son encontre sur les seules pièces fournies par la demanderesse ;

POUR :

I- EXPOSE DES FAITS

PLASTICA TOGO SARL a consenti un bail à usage d'habitation de son immeuble sis à Baguida au sieur TWEREFOR Richard, moyennant un loyer mensuel de neuf cent mille (900 000) initialement fixé à huit cent mille (800 000) Francs CFA et qui a été ultérieurement porté à neuf cent mille (900 000) Francs CFA.

- **Pièce N°1 : Copie du contrat de bail du 18 octobre 2022;**

Cependant, le requis a accumulé à ce jour huit (08) mois de retard dans le paiement des loyers violant ainsi les obligations essentielles lui incombant.

- **Pièce N°2 : Copie du dernier reçu de Monsieur TWEREFOR Richard en date du 13 Mai 2024;**

Sans trace de présence humaine dans ledit immeuble depuis plusieurs mois, toute tentative de rentrer en contact avec le requis est hélas restée vaine.

Face à cette situation pour le moins inconfortable, la bailleresse s'est vue dans l'obligation de saisir la justice et obtenir du Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé une ordonnance à pied de requête afin de désignation d'un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale permettant l'insertion de tout acte de procédure à l'encontre de monsieur TWEREFOR Richard.

- **Pièce N°3 : Copie de l'ordonnance n°1155/2024 du 13 mai 2024 ;**

Cette situation, causant d'énormes préjudices à la requérante, elle n'a d'autre choix que de saisir la justice pour obtenir l'expulsion le locataire dans les meilleurs délais.

II- MOYENS DE DROIT

L'article 1728 alinéa 2 du code civil français du 1^{er} mai 1956 applicable au Togo dispose que : « le preneur est tenu de payer le prix du bail aux termes convenus ».

L'article 1729 du même code complète en disposant que : « si le preneur emploie la chose louée dont il puisse résulter un dommage pour le bailleur, celui-ci peut, suivant les circonstances, faire résilier le bail ».

En effet, le paiement régulier du loyer et des charges est une obligation essentielle incombant au locataire.

Page 2 sur 3

Tout retard ou non-paiement répété peut entraîner l'activation de la clause résolutoire dès lors que cette dernière est clairement prévue par le contrat.

En l'espèce, le contrat de bail signé par les parties prévoit une clause résolutoire à l'article 11 qui dispose : **« A défaut de paiement de loyer en totalité ou en partie pendant trente (30) jours, le présent contrat pourra être résilié par le bailleur après une mise en demeure préalable ».**

Le locataire, Monsieur TWEREFOR Richard depuis le 20 décembre 2023 jusqu'à date ne s'est exécuté dans ses obligations et ce même après plusieurs mises en demeure restées infructueuses.

Dans ces conditions, la violation des dispositions des articles 1728 alinéa 2 et 1729 du code civil français du 1^{er} mai 1956 applicable au Togo et l'article 11 de la convention de bail par le locataire a entraîné automatiquement la résiliation du bail de plein droit.

Il urge donc d'ordonner l'expulsion de Monsieur TWEREFOR Richard et, le cas échéant, de tous occupants de son chef.

Il y a lieu d'autoriser l'ouverture forcée des portes au besoin avec l'assistance de la force publique.

PAR CES MOTIFS


Il est demandé au Tribunal de :

- Constaté la résiliation de plein droit du contrat de bail ;
- Ordonner l'expulsion de Monsieur TWEREFOR Richard et, le cas échéant, de tous occupants de son chef ;
- Autoriser à cet effet l'ouverture forcée des portes au besoin avec l'assistance de la force publique ;
- Le condamner enfin aux entiers dépens dont distraction au profit de MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES, société d'avocats aux offres de droit ;

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ELLES NE L'IGNORENT,**

Et je lui ai étant et parlant comme ci-dessus laissé copie des pièces visées ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de :

L'HUISSIER



Page 3 sur 3

MASA/RVB/SP

MARTIAL AKAKPO
Société civile professionnelle d'Avocats
27, Rue Khra - Quartier des Etoiles
BP 62210, Lomé - TOGO
Tél. 22 21 57 20 / 22 20 73 56

**REQUETE A FIN D'AURORISATION A ASSIGNER
D'HEURE A HEURE**

A monsieur le Président du Tribunal de grande instance de Lomé

A la requête de la Société **PLASTICA TOGO SARL**, ayant son siège social à Lomé zone portuaire, immatriculée au registre du commerce sous le numéro N°TG-LOM 2011 B2197, prise en la personne de son représentant légal monsieur Mohamad BADREDDINE élisant domicile audit siège, Tél. 90 00 90 09 ;

Ayant pour Conseil **MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES**, Société Civile Professionnelle d'Avocats (SCPA) inscrite au Barreau du Togo dont le siège social est à Lomé, 27, rue Khra, quartier des Etoiles, BP 62210, Tél. (+228) 22 21 57 20, e-mail : contact@scpmakakpo.com, représentée par son Associé-gérant, Maître Martial AKAKPO, au siège de laquelle domicile est élu pour les besoins des présentes et ses suites ;

A l'honneur de vous exposer que :

PLASTICA TOGO SARL a consenti un bail à usage d'habitation de son immeuble sis à Baguida au sieur TWEREFOR Richard, moyennant un loyer mensuel de neuf cent mille (900 000) initialement fixé à huit cent mille (800 000) Francs CFA et qui a été ultérieurement porté à neuf cent mille (900 000) Francs CFA.

- **Pièce N°1 : Copie du contrat de bail du 18 octobre 2022;**

Cependant, le requis a accumulé à ce jour huit (08) mois de retard dans le paiement des loyers violant ainsi les obligations essentielles lui incombant.

- **Pièce N°2 : Copie du dernier reçu de Monsieur TWEREFOR Richard en date du 13 Mai 2024;**

Sans trace de présence humaine dans ledit immeuble depuis plusieurs mois, toute tentative de rentrer en contact avec le requis est hélas restée vaine.

Face à cette situation pour le moins inconfortable, la bailleresse s'est vue dans l'obligation de saisir la justice et obtenir du Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé une ordonnance à pied de requête afin de désignation d'un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale permettant l'insertion de tout acte de procédure à l'encontre de monsieur TWEREFOR Richard.

- **Pièce N°3 : Copie de l'ordonnance n°1155/2024 du 13 mai 2024 ;**

Page 1 sur 3

Cette situation, causant d'énormes préjudices à la requérante, elle n'a d'autre choix que de saisir la justice pour obtenir l'expulsion le locataire dans les meilleurs délais.

C'est pourquoi, elle vous prie, en application des articles 65 et 163 du code de la procédure civile togolaise, de bien vouloir l'autoriser à d'heure à heure, monsieur TWEREFOR Richard, par devant le Président du tribunal de grande instance de Lomé, juge des référés, en votre Cabinet ou au Cabinet du juge qu'il vous plaira de désigner pour voir statuer sur les mérites de l'assignation aux fins d'ouverture forcée des portes et d'expulsion, le cas échéant, de tous occupants de son chef.

Fait à Lomé, le 28 Août 2024
Pour la requérante
Le conseil


Solim PEKELE
Avocat

ORDONNANCE N° 1143 /2024

Nous ABOUSSOUF, Président du Tribunal de grande instance de Lomé ;

Vu la requête qui précède les motifs y exposés et les pièces jointes ;

Vu les dispositions des articles 65 et 163 du code de procédure civile du Togo ;

Attendu que la demande est fondée e qu'il y a lieu d'y faire droit ;

Autorisons la Société PLASTICA TOGO SARL sise à Lomé, zone portuaire, immatriculée au registre du commerce sous le numéro N°TG-LOM 2011 B2197, par devant le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Lomé au cabinet de son Président ou de Monsieur/Madame BABA YARA AFFOL, Juge audit Tribunal, siégeant au palais de justice de ladite ville, à l'audience du mardi 09 septembre 2024, à 10 heures _____ minutes pour voir statuer sur les mérites de l'assignation aux fins d'ouverture forcée des portes et d'expulsion, le cas échéant, de tous occupants de son chef.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté :

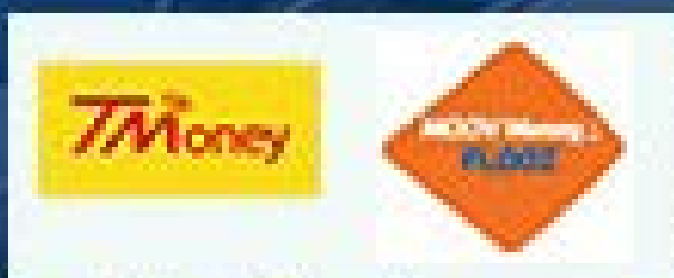
Fait en notre Cabinet au Palais de Justice de Lomé

Le

06/09/2024
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL



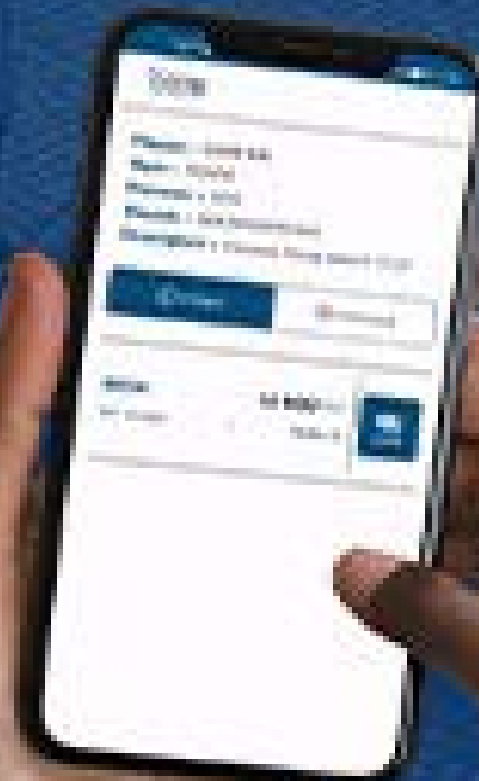
En un clic,
payez votre
TVM
par



sur l'application

OTR TVM

Disponible sur Google Play



FEDERER POUR BATIR
 www.otr.tg

Nouveau iZi'Wik, ça déloge !

#Ose
Passer
À l'Action!

G-COM

2Go
à 1000F

Tape ***400*2*1#**

0,5 F / Mo Validité 7j

Option 3

Un monde nouveau vous appelle.

Moov
Africa